



Conseil de prud'hommes de Lyon

Audiences : plumitifs et registres

6493W 1-6493W18

2007-2019

Anaïs Auclair-Desrotour

Introduction

Zone d'identification

Cote :

6493W 1-6493W18

Date :

2007-2019

Description physique :

Importance matérielle : 1,84 ml

Importance matérielle : 18 articles

Organisme :

Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon

Auteur :

Anaïs Auclair-Desrotour

Description du profil :

Nom de l'encodeur : Instrument de recherche produit au moyen du logiciel Mnesys de la société Naoned Systèmes

Langue : Instrument de recherche rédigé en français

Origine :

France. Conseil de prud'hommes (Lyon, Rhône, France)

Biographie ou Histoire :

Le conseil de prud'hommes, juridiction civile de premier degré, est compétent pour connaître les litiges individuels nés à l'occasion d'un contrat de travail de droit privé. Dans le cadre de cette mission, les conseillers prud'hommes sont chargés de la conciliation des parties et, à défaut, du jugement des affaires. Cette juridiction unique repose sur un principe de paritarisme et est composée de juges non professionnels issus de la société civile.

Pour certaines situations urgentes, il existe une procédure de référé permettant d'obtenir rapidement une décision.

Le conseil et la section compétents sont le plus souvent déterminés en fonction de l'implantation territoriale et de l'activité principale de l'employeur.

Histoire de la conservation :

Ce versement provient du greffe du conseil de prud'hommes de Lyon, sis au 20, Boulevard Eugène Deruelle, 69432 LYON Cedex 03.

Modalités d'entrée :

Type d'entrée : versement

Date d'entrée : 13/01/2026

Zone du contenu et de la structure

Présentation du contenu :

Ce versement contient les plunitifs (articles 1-12) et registres (articles 13-18) de la fin 2018 et de 2019, hors les plunitifs de référés de départition (article 12), de 2007 à 2015.

Le plunitif est un registre judiciaire qui consigne les informations relatives aux affaires traitées lors des audiences, incluant les décisions et les incidents survenus.

La procédure de la départition permet de recourir à un juge d'instance afin que les conseils puissent

rendre un jugement en l'absence de majorité des voix.

Mode de classement :

Les plunitifs et les registres sont classés par section (industrie, commerce) ou type de procédure (référés, départition) puis chronologiquement.

Zone des conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès :

Les documents de ce versement rendant compte de manière synthétique de décisions de justice rendues publiquement, ils sont librement communicables.

Répertoire

6493W1-6493W12 Plumitifs.

2007-2019

6493W1-6493W3 Section industrie.

2019

6493W1 Du 01/01/2019 au 30/04/2019.

2019

6493W2 Du 01/05/2019 au 31/07/2019.

2019

6493W3 Du 01/08/2019 au 31/12/2019.

2019

6493W4 Référés.

2019

6493W5-6493W9 Section commerce.

2018-2019

6493W5 Du 01/12/2018 au 28/02/2019.

2018-2019

6493W6 Du 01/03/2019 au 30/04/2019.

2019

6493W7 Du 01/05/2019 au 31/07/2019.

2019

6493W8 Du 01/08/2019 au 30/09/2019.

2019

6493W9 Du 01/10/2019 au 31/12/2019.

2019

6493W10-6493W12 Départition.

2007-2019

6493W10-6493W11 Affaires au fond.

2019

6493W10 Du 01/01/2019 au 31/07/2019.

2019

6493W11 Du 01/08/2019 au 31/12/2019.

2019

6493W12 Référés.	2007-2015
6493W13-6493W18 Registres d'audiences.	2019
6493W13-6493W15 Section activités diverses.	2019
6493W13 Du 01/01/2019 au 16/05/2019.	2019
6493W14 Du 17/05/2019 au 26/09/2019.	2019
6493W15 Du 27/09/2019 au 31/12/2019.	2019
6493W16-6493W18 Section encadrement.	2019
6493W16 Du 01/01/2019 au 31/05/2019.	2019
6493W17 Du 01/06/2019 au 30/09/2019.	2019
6493W18 Du 01/10/2019 au 31/12/2019.	2019
